

Envoyé en préfecture le 02/05/2025

Reçu en préfecture le 02/05/2025

Publié le **02 MAI 2025**

ID : 005-200049203-20250429-2025_16CS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2025

OBJET : 2025-16CS TE05

Appel d'offre Marché de maintenance et d'exploitation de la chaufferie biomasse de Veynes

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	26
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	32
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	33
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	10-04-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SYME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SYME05.

Etaient présents : DELBANO Jean Michel, SENNERY Pierre, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, BOREL David, GOURY Dominique, AUBERT Daniel, MAULLIER Régis, MAGNAN Richard, CHALLOT Serge, CLAEYMAN Jean Pierre, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, AMOURIQ René, EYSSERIC Serge, MAGNE Jean Claude, SEMIOND Philippe, AUBEPART André, CHEVAL Jérôme, DOU Jean Claude, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, VERRIER Jean Luc, DURAND Christian.

Etaient en distanciel : CHANFRAY Corinne, SALETTI Hélène, TARDY Lionel, BETTI Alain, MILLE SCHAACK Françoise.

Pouvoir : ARNAUD Jean Michel a donné pouvoir à MIOULANE Louis.

Soit onze collègues représentés par trente-et-un délégués sur onze collègues ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, PRAT Jean Denis, LAURENS Alain, BRIOLLE Jean Pierre, VERBAUWEN Marie Josèphe, SANCHEZ Alain, FRISON Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, LEMONNIER Kévin, BOREL Daniel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, SAUMONT Catherine, CESTER Francis, VANNIER Olivier, BACHENET Claude, VOLLAIRE Pierre.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances, SAGNOL Charlene, Chef de projet innovation ; RICOU Audrey, Gestionnaire secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud, EMOND Ludovic, Responsable agence Centre.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

OBJET : 2025-16CS TE05

Appel d'offre Marché de Maintenance et d'exploitation de la chaufferie Biomasse de Veynes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),
Vu la délibération n°2024-82AG TE05 du 13 décembre 2024 du Syndicat approuvant l'adhésion de la commune de Veynes à sa compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ».

Le Président expose :

Il est nécessaire de lancer un nouveau marché de maintenance et d'exploitation pour les cinq années à venir sur le réseau de chaleur situé sur la commune de Veynes, le marché actuel de maintenance étant arrivé à échéance le 31 mars 2025.

Conformément aux décisions des orientations budgétaires, il est proposé le nouveau cadre juridique du marché portant sur la maintenance et l'exploitation de la chaufferie biomasse de la commune de Veynes.

Le marché est structuré en trois prestations distinctes :

- P1 : Fourniture de la chaleur
- P2 : Maintenance et entretien des installations et équipements
- P3 : Renouvellement et gros entretien des installations et équipements

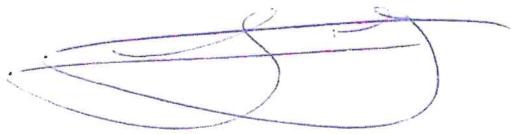
La procédure retenue pour ce marché est un appel d'offres ouvert.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Lance un appel d'offres ouvert européen pour la passation d'un marché de maintenance et d'exploitation de la chaufferie biomasse de Veynes pour une période maximale de cinq années,
- Autorise le Président, après réunion et avis de la commission d'appel d'offres, par délégation, à prendre toutes les décisions concernant la programmation, l'exécution et le règlement de ce marché dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU

